

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Compte-Rendu

Le mardi 3 avril 2018,

A 12 heures 00, Espace Bocapole

Le trois avril deux mille dix-huit, 12 heures 00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni sur le site de l'Espace Bocapole, sous la Présidence de Marie JARRY, Présidente.

Membres : 15 – Quorum : 8

**Étaient présents (8) :** Colette VIOLLEAU, Martine CHARGE BARON, Marie JARRY, Claude MARCHAIS, Emmanuelle MENARD, Yves MORIN, Benoît SIMONNEAU, Dominique TRICOT

**Excusés (6) :** Pierre-Yves MAROLLEAU, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Philippe ROBIN, Jany ROUGER

**Pouvoirs (5) :** Dominique PAQUEREAU à Martine CHARGE BARON, Michel PITORIN à Emmanuelle MENARD, Jack RAMBAULT à Yves MORIN, Philippe ROBIN à Marie JARRY, Jany ROUGER à Colette VIOLLEAU

**Absent (1) :** Jean-Paul GODET

**Date de convocation :** Le 28-03-2018

**Secrétaire de séance :** Emmanuelle MENARD

<b>1</b>	<b>ASSEMBLEES</b> .....	<b>2</b>
1.1.	Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil.....	2
<b>2</b>	<b>DELIBERATIONS</b> .....	<b>2</b>
2.1.	<b>AFFAIRES GENERALES</b> .....	<b>2</b>
2.1.1.	Rapport d'Activités 2017 .....	2
2.1.2.	Contrat de cession et tarifs du spectacle Michel BOUJENAH 2019 .....	2
2.2.	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>3</b>
2.2.1.	Gratification des stagiaires.....	3
2.3.	<b>FINANCES</b> .....	<b>4</b>
2.3.1.	Adoption BP 2018 .....	4
2.3.2.	Association "Bocaplace" : attribution de subvention 2018 .....	7
<b>3</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS</b> .....	<b>7</b>

## 1 ASSEMBLEES

### 1.1. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil

Voir PV du Conseil d'Administration Bocapole du 27 Février 2018

## 2 DELIBERATIONS

### 2.1. AFFAIRES GENERALES

#### 2.1.1. Rapport d'Activités 2017

Délibération : DEL-RB-2018-003

ANNEXE : Rapport d'Activités 2017

*Commentaire : il s'agit d'adopter le rapport d'activités 2017 de la Régie Bocapole.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-39 ;

Le rapport d'activités 2017 de la régie Bocapole est soumis aux membres du Conseil d'Administration.

La régie Bocapole étant un service de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, ce rapport d'activités sera donc intégré au rapport d'activités de l'Agglomération du Bocage Bressuirais qui sera présenté au Conseil Communautaire lors de sa séance de juin.

**Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Bocapole d'adopter le rapport d'activités 2017.**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**12h30 Arrivée de Jean-Paul GODET**

#### 2.1.2. Contrat de cession et tarifs du spectacle Michel BOUJENAH 2019

Délibération : DEL-RB-2018-004

*Commentaire : il s'agit d'engager aux conditions fixées l'achat du contrat de cession du spectacle de Michel Boujenah qui serait organisé par la Régie Bocapole en 2019 et d'en fixer les tarifs.*

Dans le cadre des réflexions actuelles pour poursuivre une programmation en propre de dates de grands spectacles organisés par la Régie Bocapole, en complément des dates de location à des producteurs, il est envisagé de produire le spectacle de Michel Boujenah en 2019 lors de sa tournée. Des discussions sont engagées avec le producteur pour une acquisition du contrat de cession pour un montant en négociation autour d'un maximum de 10 000 € HT et hors frais VHR (Voyage Hôtel Restauration).

Il est proposé de valider l'acquisition de ce contrat au mieux disant, dans la limite d'un montant maximum de 10 000 € HT.

**En cas de dépassement de ce montant, la présente délibération n'autorise pas l'achat dudit contrat.**

Ainsi, dans le respect des conditions exposées, il est proposé de fixer des tarifs de vente comme suit :

- Tarif plein : **36 € TTC**
- Tarif web adhérent (adhérent réseaux de vente pour meilleure visibilité) : **34 € TTC**
- Tarif pour les groupes supérieurs à 20 personnes : **30 € TTC**

**Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Bocapole :**

- **d'autoriser l'achat du spectacle de Michel Boujenah en 2019 dans la limite d'un montant maximum de 10 000 € HT, conformément aux conditions exposées ;**
- **d'adopter les tarifs présentés ci-dessus pour ce spectacle, et d'autoriser la mise en vente en ligne via les réseaux spécialisés, à l'Office du Tourisme de Bressuire ou auprès de groupements d'achat ;**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur le Budget de la Régie Bocapole.**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **2.2. RESSOURCES HUMAINES**

### **2.2.1. Gratification des stagiaires**

Délibération : DEL-RB-2018-005

*Commentaire : en concordance avec la délibération du 19 décembre 2017 prise par la CA2B, il s'agit d'actualiser les modalités de gratification des stagiaires de l'enseignement.*

**Vu** la loi n°2014-788 du 10 juillet 2017 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

**Vu** le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2017-273 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 portant sur la gratification des stagiaires, abrogeant et remplaçant la DEL-C-07-2014-24 du conseil communautaire du 8/07/2014.

En concordance avec la délibération prise par la CA2B le 19 décembre 2017, il est proposé au Conseil d'Administration de Bocapole de retenir la proposition suivante :

#### **1- Gratification stages de l'enseignement supérieur et secondaire**

Depuis le décret n°2014-1420 susvisé, la gratification est obligatoire pour les stages de l'enseignement d'une durée supérieure à 2 mois avec une exception pour les stages relevant d'une formation délivrée en Maison Familiale Rurale (MFR) pour lesquels le seuil de déclenchement est fixé à 3 mois.

Il est proposé conformément à la réglementation de ne plus gratifier les stages relevant d'une formation MFR inférieurs à 3 mois.

<b>Stage de l'enseignement supérieur et secondaire</b>	Gratification selon décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages (Gratification en vigueur de 3.75€/heure de présence effective)
--	--

**Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Bocapole :**

- **de mettre en œuvre les conditions de la gratification selon les modalités exposées ci-dessus ;**
- **d'imputer les dépenses et recettes sur le Budget de rattachement concerné.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**ADOPTE** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 2.3. FINANCES

### 2.3.1. Adoption BP 2018

Délibération : DEL-RB-2018-006

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Principal de la Régie Bocapole, soumis à TVA.

Reprise anticipée des résultats antérieurs

Vu l'article L 1612-1 et suivants du CGCT ;

Il est proposé de reprendre de manière anticipée les résultats avant l'arrêté du Compte de Gestion et l'adoption du Compte Administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Crédits ouverts en 2017	928 486,00
Recettes de l'exercice 2017	900 113,47
Dépenses de l'exercice 2017	828 531,51
<b>Résultat exercice 2017</b>	<b>71 581,96</b>
<b>Résultat antérieur repris</b>	<b>-36 476,13</b>
<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT</b>	<b>35 105,83</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Crédits ouverts en 2017	2 706,52
Recettes de l'exercice 2017	578,14
Dépenses de l'exercice 2017	0,00
<b>Résultat exercice 2017</b>	<b>578,14</b>
<b>Résultat antérieur repris</b>	<b>2 106,52</b>
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>	<b>2 684,66</b>

Présentation du Budget Primitif

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Budgétisé 2017	Réalisé 2017	Budget Primitif 2018
ARTICLE	OBJET			
<b>002</b>	<b>Déficit reporté</b>	<b>36 476,13 €</b>		<b>- €</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>568 833,87 €</b>	<b>526 098,03 €</b>	<b>521 740,69 €</b>
60611	Eau et assainissement	3 500,00 €	1 506,32 €	3 500,00 €
60612	Energie - Electricité	42 000,00 €	41 356,01 €	42 000,00 €
60613	Chauffage urbain	68 400,00 €	57 646,65 €	37 000,00 €
60621	Combustibles	1 000,00 €	1 815,89 €	500,00 €
60622	Carburants	2 000,00 €	1 041,20 €	1 500,00 €
60628	Pharmacie		99,27 €	
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00 €	2 533,91 €	2 500,00 €
60632	Fournitures de petit Equip.	15 000,00 €	14 678,95 €	15 000,00 €
60636	Vêtements de travail	1 700,00 €	1 336,12 €	1 700,00 €
6064	Fournitures administratives	1 800,00 €	344,95 €	600,00 €
611	Contrat de presta. de services	30 000,00 €	30 300,03 €	31 000,00 €
6132	Locations immobilières	320 000,00 €	300 000,00 €	320 000,00 €
6135	Locations mobilières	2 733,87 €	7 805,85 €	2 500,00 €
61551	Matériel roulant	2 000,00 €	1 868,24 €	2 000,00 €
61558	entretien réparat°autr fournit		645,00 €	500,00 €
6156	Maintenance	56 500,00 €	43 050,89 €	37 450,00 €
6161	Multirisques	1 000,00 €	367,80 €	400,00 €
6168	Autres		681,65 €	750,00 €
6182	Documentation Gén. et Tech.	200,00 €	- €	200,00 €
6184	Vers. à des Org. de formation	3 000,00 €	3 035,33 €	3 230,00 €
6188	Autres frais divers		975,00 €	
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	722,00 €	2 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	2 174,74 €	2 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00 €	1 877,00 €	2 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	500,00 €	362,08 €	500,00 €
6256	Missions	1 000,00 €	955,45 €	1 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	300,00 €	- €	800,00 €
6262	Frais de télécommunications	5 200,00 €	4 519,09 €	5 000,00 €
627	Serv. bancaires et assimilés	200,00 €	- €	200,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00 €	4 354,81 €	3 400,00 €
6288	Autres serv. extérieurs	800,00 €	43,80 €	2 010,69 €

012	CHARGES DE PERSONNEL	314 000,00 €	298 886,20 €	318 500,00 €
6218	Autre personnel extérieur	17 000,00 €	16 160,24 €	18 500,00 €
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.		222,42 €	
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT		3 155,70 €	
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.		498,16 €	
64111	Rémunération principale	295 000,00 €	114 671,07 €	298 000,00 €
64118	Autres indemnités		15 025,85 €	
64131	Rémunération		65 054,50 €	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		36 148,83 €	
6453	Cot. aux caisses de Ret.		35 404,10 €	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.		4 174,09 €	
6455	Cot. pour assurance du Pers.		6 311,94 €	
6474	Vers. aux autres oeuvres Soc.	1 600,00 €	1 286,40 €	1 600,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00 €	322,00 €	400,00 €
6488	Autres charges		450,90 €	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>600,00 €</b>	<b>578,14 €</b>	<b>580,00 €</b>
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	600,00 €	578,14 €	580,00 €
<b>65</b>	<b>Autre charges de gestion couran</b>	<b>4 786,00 €</b>	<b>1 971,90 €</b>	<b>38 061,86 €</b>
6541	Créances admises en non-valeur	3 018,00 €		5 000,00 €
651	Redevance.... (Sacem...)	1 368,00 €	1 571,90 €	32 561,86 €
6574	Sub.Fonct.Ass.Aut.Pers. Dr.pri	400,00 €	400,00 €	500,00 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>997,24 €</b>	<b>1 050,00 €</b>
6615	Int. Cptes Cour.&de Dép. Créd.	1 000,00 €		1 050,00 €
6618	Int. Des autres dettes		997,24 €	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 790,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 790,00 €</b>
673	Titres annulés sur ex antérieur	2 790,00 €		2 790,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>928 486,00 €</b>	<b>828 531,51 €</b>	<b>882 722,55 €</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		Total BP2017	Réalisé 2017	BP 2018
Article	OBJET			
<b>002</b>	<b>Solde d'exé. reporté</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>35 105,83 €</b>
002	Solde d'exé. reporté	- €	- €	35 105,83 €
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>- €</b>	<b>407,17 €</b>	<b>- €</b>
6419	Remb. sur Rém. du Pers.	- €	407,17 €	- €
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>308 986,00 €</b>	<b>291 507,16 €</b>	<b>312 116,72 €</b>
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm.)	308 986,00 €	291 507,16 €	312 116,72 €
<b>74</b>	<b>Dotations et Participations</b>	<b>580 500,00 €</b>	<b>580 500,00 €</b>	<b>505 000,00 €</b>
74751	GFP de rattachement	580 500,00 €	580 500,00 €	505 000,00 €
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion couran</b>	<b>18 500,00 €</b>	<b>14 297,66 €</b>	<b>14 500,00 €</b>
752	Revenus des immeubles	18 500,00 €	14 297,66 €	14 500,00 €
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>20 500,00 €</b>	<b>13 401,48 €</b>	<b>16 000,00 €</b>
773	Mand. Ann. (Ex. Ant.) Att. Déch. 4al			
7788	Produits except divers	20 500,00 €	13 401,48 €	16 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>928 486,00 €</b>	<b>900 113,47 €</b>	<b>882 722,55 €</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES		TOTAL BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018
<b>16</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €		
<b>21</b>		<b>2 706,52 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 264,66 €</b>
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	2 706,52 €		1 000,00 €
2188	Autres immo corporelles	- €		4 264,66 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 706,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 264,66 €</b>

INVESTISSEMENTS RECETTES		TOTAL BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018
001		2 106,52 €	- €	2 684,66 €
001	Solde d'exé. reporté	2 106,52 €		2 684,66 €
040		600,00 €	578,14 €	580,00 €
28183	Mat.de bureau et informatique	600,00 €	578,14 €	580,00 €
024				2 000,00 €
24	Cession			2 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 706,52 €</b>	<b>578,14 €</b>	<b>5 264,66 €</b>

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Bocapole :

- de valider la reprise des résultats anticipés de l'exercice 2017 ;
- d'adopter le Budget Primitif 2018 présenté ci-dessus ;
- de voter le Budget par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité*

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 2.3.2. Association "Bocaplace" : attribution de subvention 2018

Délibération : DEL-RB-2018-007

*Commentaire : il s'agit d'octroyer une subvention pour l'association « Bocaplace » pour l'année 2018.*

**Considérant** la demande de Madame la Présidente de l'Association Bocaplace par courrier du 9 mars 2017 à la Régie Bocapole, pour une subvention d'un montant de 500 € pour le fonctionnement de l'association ;

Bocaplace est une association de loisirs et vie sociale dont les membres bénévoles aident les spectateurs à se diriger et se placer lors des manifestations et spectacles dans l'enceinte de Bocapôle en étroite collaboration avec la régie de Bocapôle.

Il est proposé de soutenir l'action de ce partenaire et d'octroyer à cette association une subvention de fonctionnement de 500 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Bocapole :

- d'adopter l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association Bocaplace pour 2018 ;
- d'imputer la dépense au Budget Bocapole, chapitre 65 « autres charges de gestions » - compte 6574 Subvention de Fonctionnement.

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité*

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 3 QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

**La séance est levée à 13h30.**